

## Informations complémentaires

L'ordonnance ne peut être exécutée dans sa totalité que si elle est présentée dans les 3 jours suivant sa date d'établissement. Au-delà, délivrance pour la durée restant à courir au moment de la présentation

Chevauchement interdit sauf mention expresse du prescripteur sur l'ordonnance

Tenir compte de la présence en saccharose (2 à 9 g/unidose selon le dosage) et en alcool (14 mg/ml) de la forme sirop de la méthadone

### Rappel des principales contre-indications et interactions avec la méthadone

- ⇒ Insuffisance respiratoire grave
- ⇒ Agoniste antagoniste morphinique (pentazocine, buprénorphine, nabuphine) par diminution de l'effet antalgique (blocage compétitif des récepteurs et risque d'apparition d'un syndrome de sevrage)
- ⇒ Sultopride et médicaments entraînant des torsades de pointe (risque majoré de troubles du rythme ventriculaires, notamment torsades de pointe)
- ⇒ Naltrexone (notamment Revia®) pouvant entraîner des cas graves de syndrome de sevrage

### Rappel des principales contre-indications et interactions avec la buprénorphine

- ⇒ Insuffisance respiratoire sévère
- ⇒ Insuffisance hépatique sévère
- ⇒ Méthadone ou analgésiques morphiniques de palier 3 par diminution de l'effet de la méthadone ou de l'effet antalgique (blocage compétitif des récepteurs et risque d'apparition d'un syndrome de sevrage)
- ⇒ BZD, association à prendre en compte : risque de décès par dépression respiratoire d'origine centrale

### Rappel des principales contre-indications et interactions avec la buprénorphine/naloxone

- ⇒ Insuffisance respiratoire sévère et/ou insuffisance hépatique sévère
- ⇒ Intoxication alcoolique aiguë ou delirium tremens. De même, l'association avec des boissons alcoolisées ou médicaments contenant de l'alcool est contre-indiquée
- ⇒ Méthadone ou analgésiques morphiniques de palier 3 par diminution de l'effet de la méthadone ou de l'effet antalgique (blocage compétitif des récepteurs et risque d'apparition d'un syndrome de sevrage)
- ⇒ BZD, association à prendre en compte : risque de décès par dépression respiratoire d'origine centrale
- ⇒ Inhibiteurs du CYP3A4 dont les inhibiteurs de protéase du VIH et les antifongiques azolés. Inducteurs du CYP3A4 (ex. phénobarbital, carbamazépine, phénytoïne et rifampicine)
- ⇒ Chez la femme enceinte : aucune donnée adéquate n'existe. Nécessité de passer à la buprénorphine pour continuer le traitement

Tout vol ou détournement doit être signalé sans délai aux autorités de police, à l'Inspection Régionale de Pharmacie et à l'AFSSAPS (article R.5132-80 du CSP).

## Transport de médicaments stupéfiants à l'étranger

**Au sein de l'espace Schengen**, autorisation de transport, sollicitée par le patient à la DDASS du département d'exercice du prescripteur et délivrée sur la base de l'original de la prescription. L'autorisation est valable 30 jours

**Hors de l'espace Schengen**, chaque pays applique ses propres dispositions, accessibles sur <http://www.incb.org/incb/fr/regulations.html>

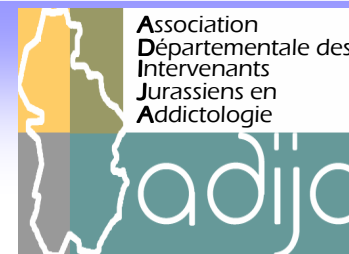
Si la durée de séjour dépasse la durée maximale de prescription, le patient doit solliciter de l'AFSSAPS une attestation de transport de stupéfiants.

### Contacts utiles :

- ⇒ Centre d'Addictologie Briand (CSAPA)  
9 Avenue Aristide Briand  
39100 DOLE  
Tél : 03 84 82 83 85 — mail : [addicto.dole@ch-psy-dole.fr](mailto:addicto.dole@ch-psy-dole.fr)
- ⇒ E.L.S.A.  
Centre Hospitalier Général  
55 Rue du Dr Michel  
39016 LONS LE SAUNIER  
Tél : 03 84 35 61 24 — mail : [christian.sorgue@ch-lons.fr](mailto:christian.sorgue@ch-lons.fr)
- ⇒ PASSERELLE 39 (CSAPA)  
15 Avenue d'Offenbourg  
39000 LONS LE SAUNIER  
Tél : 03 84 24 66 83 — mail : [passerelle39@wanadoo.fr](mailto:passerelle39@wanadoo.fr)

### Informations utiles :

Le réseau ADIJA propose aux médecins généralistes adhérents au réseau la fourniture gratuite de tests urinaires ainsi que l'envoi du protocole d'utilisation des tests urinaires élaboré en collaboration avec les centres de soins spécialisés



## LES MEDICAMENTS DE SUBSTITUTION AUX OPIACES



# A.D.I.J.A.

Maison des Associations  
9 Avenue Aristide Briand  
39100 DOLE

Dernière mise à jour : 3 février 2012

Les notifications d'effets indésirables graves ou inattendus doivent être effectuées au Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV). De même, tout cas grave d'abus, de pharmacodépendance ou d'usage détourné doit faire l'objet d'une déclaration au Centre d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance (CEIP).

Téléphone : 03 84 79 56 85  
Messagerie : [adijajura@orange.fr](mailto:adijajura@orange.fr)  
Site internet : [www.adija-jura.org](http://www.adija-jura.org)

Avec le soutien de :





# Règles de prescription et dispensation des produits de substitution aux opiacés

## BUPRENORPHINE



- ⇒ **Dosages disponibles :**
  - *SUBUTEX®*: 0,4 - 2 - 8 mg
  - *Buprénorphine Gé*: 0,4 - 1 - 2 - 4 - 6 - 8 mg
- ⇒ **Conditionnement :** Boîtes de 7 comprimés sublingaux
- ⇒ **Statut :** Liste 1 assimilé stupéfiants
- ⇒ **Indication :**  
Traitement substitutif des pharmacodépendances majeures aux opiacés, dans le cadre d'une thérapeutique globale de prise en charge médicale, sociale et psychologique
- ⇒ **Modalités de prescription :**
  - ◆ Par tout médecin
  - ◆ Prescription en toutes lettres sur une ordonnance sécurisée non renouvelable d'une durée de 28 jours maximum
  - ◆ En l'absence d'indication "délivrance en une fois" ou d'un autre rythme de fractionnement, la délivrance se fait tous les 7 jours
  - ◆ Indiquer le nom de la pharmacie de délivrance, choisie en accord avec le patient
- ⇒ **Délivrance :**  
Au vu d'une délivrance sécurisée pour une **durée maximale de 28 jours**, portant le nom du pharmacien chargé d'effectuer la délivrance

## SUBOXONE®



- Dosages disponibles :**
  - Buprénorphine + *Naloxone*: 2 - 8 mg
- ⇒ **Conditionnement :** Boîtes de 7 comprimés sublingaux
- ⇒ **Statut :** Liste 1 assimilé stupéfiants
- ⇒ **Indication :**  
Traitement substitutif des pharmacodépendances majeures aux opiacés, dans le cadre d'une thérapeutique globale de prise en charge médicale, sociale et psychologique
- ⇒ **Modalités de prescription :**
  - ◆ Par tout médecin
  - ◆ Prescription en toutes lettres sur une ordonnance sécurisée non renouvelable d'une durée de 28 jours maximum
  - ◆ En l'absence d'indication "délivrance en une fois" ou d'un autre rythme de fractionnement, la délivrance se fait tous les 7 jours, surtout le 1er mois de traitement
  - ◆ Indiquer le nom de la pharmacie de délivrance, choisie en accord avec le patient
- ⇒ **Délivrance :**  
Au vu d'une délivrance sécurisée pour une **durée maximale de 28 jours**, portant le nom du pharmacien chargé d'effectuer la délivrance

## METHADONE SIROP



- ⇒ **Dosages disponibles :**  
Flacons unidoses à 5 - 10 - 20 - 40 - 60 mg
  - ⇒ **Conditionnement :** Boîtes unitaires
  - ⇒ **Statut :** Stupéfiants
  - ⇒ **Indication :**  
Traitement substitutif des pharmacodépendances majeures aux opiacés, dans le cadre d'une thérapeutique globale de prise en charge médicale, sociale et psychologique
  - ⇒ **Modalités de prescription :**
    - Primo-prescription :**
      - ◆ Réservée aux médecins exerçant en CSAPA (Centre de Soins, d'accompagnement et de Prévention en Addictologie), ou aux médecins exerçant dans un établissement de santé ou un établissement pénitentiaire\*
      - ◆ Prescription en toutes lettres sur une ordonnance sécurisée
    - Relais de la prescription :**
      - ◆ Le prescripteur initial rédige une ordonnance sécurisée mentionnant le nom du médecin traitant qui prendra le relais, choisi en accord avec le patient
      - ◆ Le médecin traitant indique le nom de la pharmacie d'officine, choisie en accord avec le patient
      - ◆ Pour une **durée maximale limitée à 14 jours**
- La prescription pourra, en cas de nécessité, préciser que la dispensation par le pharmacien d'officine se fera quotidiennement**
- ⇒ **Délivrance :**
    - ◆ Pendant la période d'initialisation, par le CSAPA
    - ◆ Fractionnée par période de 7 jours sauf mention « délivrance en une seule fois » du prescripteur, sur présentation de la primo-prescription et de la prescription du médecin relais

**Remarque :** *La primo-prescription n'a pas de limite de durée de validité*

*\* circulaire DGS/DHOS n°2002/57 du 30 janvier 2002*

## METHADONE GELULES



- ⇒ **Dosages disponibles :** 1 - 5 - 10 - 20 - 40 mg
  - ⇒ **Conditionnement :** Boîtes de 7 gélules
  - ⇒ **Statut :** Stupéfiants
  - ⇒ **Indication :**  
Traitement de substitution des pharmacodépendances majeures aux opiacés dans le cadre d'une prise en charge médicale, sociale et psychologique, en relais de la forme sirop chez des patients traités par la forme sirop depuis au moins 1 an et stabilisés, notamment au plan médical et des conduites addictives
  - ⇒ **Modalités de prescription :**
    - Primo-prescription :**
      - ◆ La prescription initiale est réservée aux CSAPA et aux services addictologiques hospitaliers, mais il n'y a plus d'obligation de renouvellement semestriel dans ces centres
      - ◆ Prescription en toutes lettres sur une ordonnance sécurisée
      - ◆ Pour une **durée maximale limitée à 14 jours**
      - ◆ Mention sur l'ordonnance du nom du médecin traitant et du nom du pharmacien d'officine, choisi par le patient
    - Renouvellement de la prescription :**
      - ◆ Etablissement d'un protocole de soins entre le patient, le médecin traitant et le médecin conseil de l'Assurance Maladie (Article L. 162-4-2 du Code de la Sécurité Sociale)
      - ◆ Renouvellement par le médecin traitant
      - ◆ En toutes lettres sur ordonnance sécurisée
      - ◆ Pour une **durée maximale limitée à 14 jours**
  - ⇒ **Délivrance :**
    - ◆ Délivrance en pharmacie d'officine
    - ◆ Délivrance fractionnée par périodes de 7 jours sauf mention « délivrance en une seule fois » du prescripteur
    - ◆ Sur présentation de l'ordonnance de délégation du primo-prescripteur et de l'ordonnance du médecin traitant
- Remarque :** *La durée de validité de la primo-prescription est de 6 mois*

### Rappel important :

- Il est nécessaire de rappeler aux patients que l'absorption de méthadone peut être mortelle pour les enfants et les personnes peu ou non dépendantes aux opiacés (dose létale = 1mg/kg).